

## Plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation 2024-2025

**École : École catholique des Étoiles-du-Nord**

**Date de révision : décembre 2024**

**Membres de l'équipe pour la sécurité et la tolérance dans les écoles :** Isabelle Racine (direction), Feza Butundu (enseignante), Marie Laure Assacy (enseignante), Chantal Vouriot (enseignante), Denise Vallée (PDS)

### L'intimidation

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire

#### Définition

Comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois :

- a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :
  - a. soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel
  - b. soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école;
- b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers. (« bullying »).

*la Loi sur l'Éducation paragraphe 1(1)*

#### Cyberintimidation :

La cyberintimidation consiste à pratiquer l'intimidation par des moyens électroniques comme les plateformes de médias sociaux, le courriel, la messagerie texte ou privée, les jeux sur Internet ou les applications de communication.

Comme la définition de l'intimidation englobe la cyberintimidation, par conséquent toutes les exigences prévues par la *Loi sur l'éducation* et par la présente note Politique/Programmes concernant l'intimidation s'appliquent également à la cyberintimidation.

Priorité 1 : Contribuer à éliminer les situations problématiques et les comportements inappropriés qui portent atteinte à la sécurité, au développement et à l'intégrité des élèves et du personnel de l'établissement.
Priorité 2 : Favoriser la concertation et la collaboration, dans une culture qui responsabilise, la direction, le personnel, les élèves et leurs parents dans la création et le maintien d'un milieu de vie sécuritaire, sain, motivant, stimulant et valorisant pour tous.
Priorité 3 : Reconnaître, dépister et aider les élèves qui sont victimes de situations problématiques et de comportements inappropriés qui portent atteinte à leur sécurité et à leur intégrité physique, psychologique et morale ainsi que les agresseurs à identifier les comportements problématiques.

<b>Stratégies de prévention</b>		
Stratégies ciblées :	Personne responsable :	Échéanciers :
Code de vie affiché et modelé - Rafranchissement des modelages en janvier 2025	Enseignantes et direction	Septembre 2024 Janvier 2025
Système de renforcement positif et visible en salle de classe - Affichage des règles de bonification - Compréhension du système - Modalités d'application	Enseignantes et direction	Septembre 2024
Enseignement de stratégies de prévention de l'intimidation intégrées quotidiennement en classe (habiletés socio émotionnels, relations saines, gestion de conflits, etc.)	Enseignantes et direction	Tout au long de l'année scolaire 2024-2025
Tournée BRAVE EDUCATION (ateliers sur la prévention de l'intimidation)		Juin 2025
Travailler les diversités culturelles au sein du personnel et de la communauté scolaire		

<b>Stratégies d'intervention</b>		
Stratégies ciblées :	Personne responsable :	Échéanciers :
Utilisation de l'arbre décisionnel	Ensemble du personnel de l'école	Septembre 2024
Discipline progressive - Sanctions à l'interne - Registre d'incidents - Communication avec les parents	Enseignantes et direction	Fin septembre 2024

--	--	--

### Stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire

Stratégies ciblées :	Personne responsable :	Échéanciers :
Offrir du perfectionnement professionnel en lien avec la prévention de l'intimidation pour les membres du personnel de l'école.	Direction	Fin septembre 2024
Envoyer des liens ou ressources à la maison pour renseigner les parents (Prevnet, COPA, etc.)	Direction	Tout au long de l'année scolaire

### Stratégies de communication et de sensibilisation

Stratégies ciblées :	Personne responsable :	Échéanciers :
Présenter la politique et les directives administrative B015 Climat scolaire positif, sécuritaire et inclusif aux parents, aux élèves et aux membres du personnel enseignant.	Direction	Septembre 2024
Présenter les grandes lignes du plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation à tous les membres du personnel, aux élèves et aux parents.	Direction	Fin septembre 2024

### Stratégies de surveillance et d'examen

Stratégies ciblées :	Personne responsable :	Échéanciers :
Faire un retour mensuel sur le plan de prévention et d'intervention ou les politiques auprès du personnel de l'école. - Retour sur l'arbre décisionnel	Direction	Fin de chaque mois à compter de janvier 2025
Faire un retour mensuel avec les élèves sur des stratégies de résolution de problème et les outils de prévention contre l'intimidation.	Enseignantes	Fin de chaque mois à compter de janvier 2025